



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 5 octobre 2017**

RAPPORT-PREAVIS N°16/2017 AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de M. Darren Roshier
pour qu' « eux » deviennent « nous »**

Rapport-Préavis N° 16/2017

Réponse au postulat de M. Darren Roshier

Pour qu'« eux » deviennent « nous »

Vevey, le 21 septembre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis N° 16/2017 concernant la réponse au postulat de Monsieur Darren Roshier **Pour qu'« eux » deviennent « nous »** s'est réunie le mardi, 12 septembre 2017 à 19h00, à l'Hôtel de Ville, salle N° 3.

Elle était composée de :

Mesdames Elodie Lopez
Antoinette Walter
Dora Rentsch, présidente-rapporteur

Messieurs Henok Gyger
Randolph Hunziker
Jean Kamba
Werner Riesen

La Municipalité était représentée par Monsieur Michel Agnant, municipal de la Direction des affaires sociales, logement et intégration DASLI ; et de Madame Stéphanie Zufferey, cheffe de Service.

Préambule

En novembre 2015, le groupe socialiste déposait un premier postulat traitant de l'intégration des réfugiés dans notre commune de Vevey. Aujourd'hui, une année et demie plus tard, les médias ne parlent plus de la crise de migrants ; même si le problème continue d'exister. Il y a toujours des migrants qui quittent leur pays d'origine et qui espèrent trouver un avenir plus promettant en Europe. Quelle réponse notre ville de Vevey peut-elle donner à cette situation problématique ?

Discussion

- Un/e commissaire se dit étonné de ne pas trouver d'information concernant les accords de Dublin dans la première partie du rapport-préavis de la Municipalité.
Il est répondu par le municipal que la politique migratoire est, en premier lieu, du ressort de la Confédération et, en second lieu, des cantons. Au niveau communal, échelon de terrain et de proximité immédiate avec les personnes concernées, les conséquences des lois et directives émises par ces deux instances supérieures sont parfois subies.

Selon la clé de répartition des requérants d'asile entre les cantons, un quota de 8,4 % des requérants d'asile enregistrés dans les centres ad hoc ou dans les aéroports suisses a été attribué au Canton de Vaud.

- Un/e commissaire: Si une demande d'asile est rejetée, qui doit payer ?

Est-ce que la Ville de Vevey paye pour les NEM (décisions de non-entrée en matière) ?

C'est le canton qui s'en occupe. Il doit les renvoyer, ce qu'il ne fait pas toujours.

Mme Zufferey : Dans le postulat de M. Roshier, on sent une grande émotion. Concernant les requérants de l'avenue du Général Guisan, il s'agit d'un foyer d'urgence. C'est-à-dire, la demande d'asile de ces personnes est refusée. Ces dernières ne reçoivent plus d'argent, seulement les repas, le logement et les produits d'hygiène. Normalement, elles devraient quitter le territoire suisse dans les 2 semaines qui suivent la décision. Mais, tout cela est du ressort du canton.

- Un/e commissaire : Comment concrétiser la contribution de notre commune ?

Le postulat de M. Roshier est, à son avis, un appel citoyen. Et ce n'est pas du tout évident d'accueillir des migrants en tant que personne privée. Il y a trop d'obstacles, de contraintes et de restrictions.

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR était vite dépassée avec les demandes des personnes privées qui souhaitent accueillir un migrant, suite à l'appel **Héberger un migrant**; maintenant c'est l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants EVAM qui s'occupe de cette question. Lui aussi est pris dans un entrelacs de contradiction.

- Un/e commissaire trouve que c'est dommage que l'EVAM soit dépassé par les demandes de personnes privées qui souhaitent accueillir des migrants.

Il est rappelé que si une personne est admise provisoirement, elle reçoit un permis F. Dans ce cas, c'est l'EVAM qui s'en occupe.

Le Bureau d'intégration de la Ville de Vevey ne s'occupe pas des personnes de l'EVAM.

La Ville de Vevey reçoit une subvention cantonale, le Mini-pic, pour développer des projets d'intégration pour des personnes ayant obtenu un permis de séjour durable. Par exemple, des projets dans les maisons de quartier ou en lien avec Animation jeunesse.

Mais vu les problèmes de cohabitation rencontrés sur le terrain avec les personnes hébergées dans le foyer d'urgence, la commune est entrée en contact avec l'EVAM en vue de trouver des solutions dans la mesure de ses moyens et de sa marge de manœuvre.

La Ville de Vevey se préoccupe des personnes ou des situations qui ne sont pas prises en charge par le canton ou par l'EVAM. Ça ne concerne pas seulement les finances : on doit s'occuper de ces personnes pour leur donner un minimum de dignité et aussi pour rendre possible la cohabitation le temps de leur présence sur le territoire.

Il faut relever également qu'il y a beaucoup de bénévolat dans ce domaine, que ce soit pour des cours de français, des aides pour trouver un emploi, etc.

Une idée a été émise pour des actions de parrainage : les migrants sont reçus régulièrement dans des familles et qui sont ainsi aidés dans leur intégration, leurs démarches administratives et/ou leur apprentissage de notre langue

Mme Zufferey: Il y a les mesures de la commune, mais aussi de la Coordination Asile Migration Riviera CAMIR, des églises, de l'Entraide Protestante Suisse EPER, etc.

- Un/e commissaire : Concernant les mesures à la Villa Métisse, comme par exemple la mise à disposition de l'internet : Y a-t-il des statistiques, si c'est un succès ?

Réponse de Mme Zufferey : Aujourd'hui, il y a moins de besoins grâce au WiFi un peu partout dans la ville. La fréquentation a diminué, mais les demandes d'un autre ordre ont augmenté. Beaucoup de migrants ont besoin d'écoute ou de partage.

Remarques : l'engagement de la Villa Métisse est très louable. Cependant il est regrettable qu'il y aie des craintes parmi les voisins (;) et qu'on aie dû limiter l'accès à internet pour les migrants à 2 après-midis/semaine.

Mme Zufferey : Malgré tous les efforts d'information et de communication, il y a des craintes qui restent. L'image, la stigmatisation, les descentes de Police rendent presque légitime la question: est-ce que j'ai envie que mes enfants côtoient des migrants à la Villa Métisse qui sont peut-être des dealers? Voilà toute la complexité de la chose!

- Remarque d'un/e commissaire : La Ville de Vevey est un exemple au niveau de l'intégration. Et la Suisse en général est exemplaire en matière d'intégration des étrangers. Mais il faut être vigilant, on ne peut pas aider tout le monde. Un problème se pose aussi avec l'augmentation des coûts pour la santé, due paraît-il, par la prise en charge des cas liés à l'asile.

Mme Zufferey : Le forfait d'intégration par personne est de CHF 6'000.- et pour une fois.

D'après le municipal, le commissaire a toute légitimité de soulever un problème. Mais il rappelle aussi qu'il faut faire attention à ne pas aborder une question seulement de manière ponctuelle ; une approche systémique permet d'appréhender respectivement de voir la chose différemment. Beaucoup de migrants sont traumatisés par leur parcours migratoire, accueil pas toujours heureux, perte de repère, conditions de séjours et d'hygiène précaires. Aussi rencontre-t-on de plus en plus de migrants présentant des fragilités psychologiques liées à leur isolement et à l'incertitude du lendemain. Une autre politique migratoire aurait peut-être une autre incidence sur la santé des personnes concernées.

Remarques diverses

- Un/e commissaire : à Vevey, il y a déjà beaucoup de choses qui existent dans le domaine de l'accueil des migrants.

- Un/e autre: il est important de montrer la volonté de notre Ville de Vevey ; d'informer, de communiquer sur les mesures qui existent, même si ça dépend du canton.

- Un/e autre commissaire pense qu'il est difficile de trouver un accord commun pour une demande citoyenne.

Quelle réponse donner à ce postulat ?

C'est une question de philosophie, d'humanité. Humanité, dans le sens d'une définition commune de l'homme reconnue et communément acceptée.

Le postulant a fait plusieurs demandes :

1) *Lancer une campagne par un tout ménage. Par exemple, comment procéder pour accueillir un migrant en tant que personne privée.*

Mme Zufferey : Il n'est pas nécessaire de faire un tout-ménage, l'OSAR et l'EVAM ont déjà fait des communications pour informer les personnes intéressées.

2) *Tisser des liens en organisant des rencontres, comme pour la fête des voisins : A-t-on des retours ? L'idée a-t-elle eu du succès ?*

Lorsque quelqu'un vient à la fête, personne n'a le réflexe de lui demander d'où est-ce qu'il vient, ni de décliner son pédigrée. Ce genre de retour est donc extrêmement difficile à établir et, par conséquent, pas vraiment quantifiable. Risque de stigmatisation !

3) *Créer un observatoire de la migration*

Le municipal : C'est dangereux d'établir trop de statistiques. Il peut y avoir une certaine stigmatisation. Il se dit très réticent par rapport à cette idée. Les chiffres sont déjà connus. Confédération et cantons ont déjà des instruments à cet effet. Chaque commune peut, à tout moment, avoir accès à ces données et prendre, en fonction de ses moyens, des mesures pour améliorer les conditions d'accueil des migrants notamment.

Est-ce qu'il y a des points qu'on devrait discuter avec le canton ?

En matière de politique d'intégration, Vevey est une ville pionnière. Ayant été l'une des premières communes à créer un poste de délégué à l'intégration, et la Confédération et le canton ont participé au financement de ce mandat.

Les personnes qui sont sous la responsabilité de l'EVAM ne sont pas prises en charge au niveau social.

Comme évoqué plus haut, la politique en matière de migration incombe à la Confédération et aux cantons, les communes disposent ainsi d'une marge de manœuvre très étroite.

Aussi Vevey estime-t-elle, dans ces conditions, qu'elle fait déjà assez pour intervenir dans un domaine très complexe.

La demande que l'on pourrait faire au canton, ce serait de donner aux communes en général les moyens d'agir justement à ce niveau social afin de lutter contre l'isolement et l'oisiveté de cette catégorie de migrants qui se trouvent sans perspective.

- Proposition d'un/e commissaire : formuler un vœu pour accompagner ce postulat.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Vœu de la commission

La commission souhaite que la Municipalité affiche sa volonté de présenter une autre image de la migration que celle véhiculée par les médias en publiant un communiqué de presse pour informer la population veveysanne des mesures qui existent déjà et qui pourraient être prises dans ce domaine.

Dans ce communiqué de presse, il devra y avoir aussi les adresses ou liens vers le Bureau de l'intégration de la Ville, l'EVAM et d'autres organisations actives dans ce domaine.

Conclusion

Les conclusions du rapport-préavis N° 16/2017 sont acceptées à l'unanimité.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Vevey

VU le rapport-préavis n° 16/2017 du 18 août 2017, concernant la réponse au postulat de M. Darren Roshier « Pour qu'« eux » deviennent « nous » ».

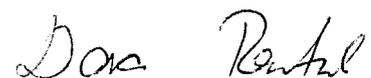
VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Darren Roshier, intitulé « **Pour qu'«eux » deviennent « nous »** » ;
2. de considérer cet objet comme réglé.

Au nom de la Commission

La présidente-rapporteur



Dora Rentsch